

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2023/66**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 15 décembre 2023**

Date de la convocation : 11/12/2023  
Date d'affichage : 11/12/2023  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres votants par procuration : 1  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13  
POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : VOTE DE CREDITS SUPPLÉMENTAIRES - DM3**

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Bernadette DEL-ROX, Éric BONAFE, Magalie BILHAC, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Christine NOHARET,

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bruno CASTES,

Quorum : 12/15    Votant 13/15

Monsieur Éric BONAFE est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Exposé

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
1323 - 232	Subv. non transf. Départements	161700.00	
1641 - 232	Emprunts en euros	-161700.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
**VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE

Date de réception de l'AR: 19/12/2023

034-213401979-20231215-DE\_2023\_066-DE

